



RAPPORT ANNUEL 2012  
 CONSEIL DE QUARTIER  
 DE SILLERY



# Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

# **RAPPORT ANNUEL 2012**

## **CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY**

Centre communautaire Noël-Brulart  
1229, avenue du Chanoine-Morel  
Québec (Québec) G1S 4B1  
[conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca](mailto:conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca)

**LE 9 AVRIL 2013**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MOT DE LA PRÉSIDENTE.....</b>	<b>4</b>
<b>2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....</b>	<b>6</b>
2.1. Description générale d'un conseil de quartier .....	6
2.2. Conseil de quartier de Sillery .....	6
2.3. Membres .....	6
2.4. Limites du quartier.....	7
<b>3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....</b>	<b>8</b>
3.1. Assemblées.....	8
<b>4. DEMANDES D'OPINION .....</b>	<b>9</b>
<b>5. LES COMITÉS .....</b>	<b>11</b>
5.1. Urbanisme et plan directeur de quartier .....	11
5.2. Circulation et déplacements.....	13
5.3. Parcs et Loisirs.....	14
5.4. Histoire et patrimoine .....	14
5.5. Information et participation citoyenne.....	16
5.6. Environnement et comité des arbres (Arbres Québec) .....	16
5.7. Activités.....	17
<b>6. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER ....</b>	<b>18</b>
<b>7. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>22</b>

## 1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers citoyens et citoyennes du quartier de Sillery,

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre huitième rapport annuel depuis la création du conseil de quartier de Sillery en décembre 2004. Pour faire un peu d'histoire, M<sup>me</sup> Andrée Pelletier et M. Paul-Étienne Sirois avaient fait du porte-à-porte, à l'époque, afin de recueillir les signatures pour sa formation.

Le conseil de quartier est formé de citoyens et citoyennes élus et bénévoles qui ont à cœur les préoccupations de leur quartier et l'amélioration continue de leur environnement. C'est pourquoi, tout au long de l'année, ils ont écouté les préoccupations présentées par le public, suggéré des actions, se sont informés auprès de divers organismes et se sont entourés de personnes ressources. En cours d'année, nous avons fait face à des enjeux majeurs touchant même l'existence du conseil de quartier de Sillery.

Cette année, huit comités ont été au cœur des discussions.

**Plan directeur de quartier** : Nous avons concentré notre orientation sur 5 objectifs réalisables, à notre point de vue.

Nous avons gardé l'œil ouvert en matière d'**urbanisme** et sur les changements qui sont à venir. Nous avons participé à toutes les rencontres sur le Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy et avons réussi, après plusieurs interventions, à faire accepter des changements demandés par les citoyens.

Nous nous sommes efforcés de maintenir l'offre des services en **loisirs** et nous poursuivons notre vigilance en ce qui concerne le **parc du Buisson** et les travaux d'entretien et de rénovation du chalet de service.

Quant à l'**information et la participation citoyenne**, dont l'objectif est de contribuer au dialogue entre les citoyens, les élus et les fonctionnaires de la Ville de façon à rendre la consultation réelle et plus constructive, le comité s'est préoccupé des zones franches et de leur portée. Il surveille de près le respect des droits des citoyens avec les modifications législatives en préparation.

Nous allons toujours de l'avant pour la protection et la conservation de notre arrondissement historique. C'est ainsi que le comité **histoire et patrimoine** travaille au classement du chemin Saint-Louis comme chemin patrimonial avec d'autres conseils de quartier. Nous attendons toujours l'étude sur la classification du chemin Saint-Louis promise depuis deux ans.

Notre **Comité des arbres**, renommé **Québec-arbres**, rayonne maintenant à travers tout l'arrondissement et la ville à la suite de plusieurs conférences de presse et de la qualité des membres actifs qui le constitue. Celui-ci travaille d'arrache-pied à la conservation de l'Arrondissement historique de Sillery.

Nous avons connu en août notre quatrième fête de quartier sur l'avenue Maguire, en partenariat cette année avec les fêtes du 375<sup>e</sup> de Sillery. Grâce à l'expérience acquise antérieurement et le **comité activités**, la fête a été un succès.

Une nouveauté cette année : la **rencontre des présidents et présidentes** des conseils de quartier de l'arrondissement. Tous les mois, nous nous rencontrons afin de partager nos enjeux communs. C'est ainsi que nous avons rencontré les responsables de la sécurité routière avec tous les membres des conseils de quartier de l'arrondissement.

Comme vous pourrez le constater, ce rapport annuel présente, dans un premier temps, le conseil de quartier et ses membres ainsi que son fonctionnement. Viennent ensuite les représentations des citoyens et citoyennes, les consultations publiques ainsi que la présentation des différents comités du conseil de quartier.

Nous travaillons avec notre conseillère M<sup>me</sup> Francine Lortie, qui est à l'œuvre depuis plus trois ans. Nous lui offrons tout notre appui afin que les efforts de chacun puissent contribuer à ce que la prospérité de notre quartier continue de se traduire par une augmentation du niveau de vie et une amélioration de la qualité de vie de ses citoyens.

Notre quartier, il faut y voir tous ensemble!



Christiane Trudel, présidente  
Conseil de quartier de Sillery

## **2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **2.1. Description générale d'un conseil de quartier**

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment, en ce qui concerne les changements aux règlements d'urbanisme, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

### **2.2. Conseil de quartier de Sillery**

Le conseil de quartier de Sillery représente les citoyens et les citoyennes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec (ancienne Ville de Sillery et une partie du quartier Saint-Yves de l'ancienne Ville de Sainte-Foy). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2004 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en décembre 2004.

### **2.3. Membres**

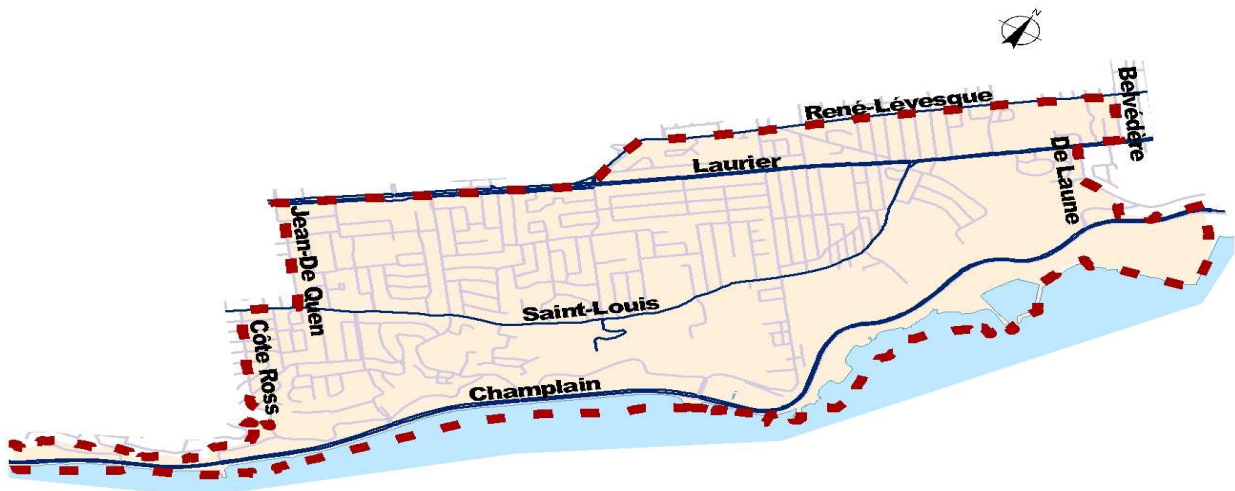
Le conseil de quartier de Sillery est normalement composé de huit administrateurs (quatre hommes et quatre femmes qui résident dans le quartier) élus par la population pour un mandat de deux ans. L'élection des membres du conseil de quartier de Sillery a eu lieu le mardi 3 avril 2012, au centre communautaire Noël-Brulart, situé au 1229, avenue du Chanoine-Morel. Les membres peuvent s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés, qui sont nommés par résolution du conseil d'administration. 5 des 8 postes élus disponibles seront mis en élection en 2013.

Composition du conseil de quartier de Sillery	
Madame Christiane Trudel	Présidente
Monsieur Gaston St-Laurent	Secrétaire
Monsieur Frédéric Paul	Trésorier
Madame Julie Lacroix	Vice-présidente
Monsieur Jean Maheux	Administrateur
Monsieur Marc-André Maranda	Administrateur
Madame Pierrette Vachon-L'Heureux	Administratrice
Madame Madeleine Lemieux	Administratrice
Madame Vicki Plourde	Administratrice
Monsieur Luc Trépanier	Administrateur

Se joignent également aux assemblées publiques la conseillère municipale du district, M<sup>me</sup> Francine Lortie, ainsi que les conseillers en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, M<sup>me</sup> Valérie Drolet et M. Alexandre Armstrong. Ces derniers s'assurent que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et rapportent les décisions auprès de l'administration municipale. Ceux-ci n'ont toutefois pas de droit de vote.

## 2.4. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de Sillery sont illustrées par la carte ci-dessous :





### 3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

#### 3.1. Assemblées

En 2012, le conseil de quartier de Sillery a tenu douze rencontres. Les assemblées publiques ont toutes eu lieu au centre communautaire Noël-Brulart.

Assemblées du conseil de quartier de Sillery en 2012	
10 janvier, 19 h	11 septembre, 19 h
14 février, 19 h	16 octobre, 19 h
13 mars, 19 h	22 octobre, 19 h (assemblée spéciale)
18 avril, 19 h (assemblée générale)	13 novembre, 19 h
8 mai, 19 h	28 novembre, 19 h (assemblée spéciale)
12 juin, 19 h	11 décembre, 19 h

À chacune des assemblées, le quorum a été atteint. Un procès-verbal résumant le contenu de la séance est rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires du membre du conseil municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière assemblée. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante :

[www.ville.quebec.qc.ca/apropos/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/conseilsdequartier)

Le conseil de quartier de Sillery a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

## 4. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à donner leur opinion sur quatre projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

<b>Projet de règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la nouvelle zone 31267Mb, R.C.A.3V.Q. 105</b>
<b>Consultation publique</b> Assemblée tenue le 12 juin 2012 au centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel. 10 citoyens (nes) ont assisté à cette assemblée.
<b>Objet de la demande :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une nouvelle zone à même la zone 31243Mb et fixer la superficie maximale par bâtiment pour l'usage C20 « Restaurant » à 100 mètres carrés.</li></ul>
<b>Recommandation du conseil de quartier :</b> À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le « projet de règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la nouvelle zone 31267Mb, R.C.A.3V.Q. 105 » en ajoutant un contingentement de l'usage C20 « Restaurant » équivalent au nombre de restaurant existant.

<b>Projet de règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme</i> relativement à la zone 31736Ha, R.C.A. 3V.Q.112.</b>
<b>Consultation publique</b> Assemblée tenue le 22 octobre 2012 au centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel. 120 citoyens (nes) ont assisté à cette assemblée.
<b>Objet de la demande :</b> Créer la nouvelle zone 31736Ha à même la zone 31723Hc et fixer un nombre minimal de logements de 1, des marges latérales et avant de 2 m et une hauteur maximale de 10 m et de 2 étages.
<b>Recommandation du conseil de quartier :</b> À la majorité (5 pour, 1 contre, 2 abstentions), il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge : <ul style="list-style-type: none"><li>• D'adopter le projet de règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme</i> relativement à la zone 31736Ha, R.C.A. 3V.Q.112.</li></ul>

**Projet de règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement à plusieurs zones dans le quartier de Sillery, R.C.A. 3V.Q. 116.**

**Consultation publique**

Assemblée tenue le 22 octobre 2012 au centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel.

120 citoyens (nes) ont assisté à cette assemblée.

**Objet de la demande :**

Dans plusieurs zones du quartier de Sillery, modifier les usages et les hauteurs permises par le règlement, introduire un nouveau découpage de zones pour certaines zones et ajouter l'article 900.02 à plusieurs grilles de spécifications. Ce projet de modification réglementaire découle d'avis d'intentions adoptés par le conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de demandes du conseil de quartier.

**Recommandation du conseil de quartier :**

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

- D'adopter le projet de règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement plusieurs zones dans le quartier de Sillery, R.C.A. 3V.Q.116.

Or, le conseil de quartier de Sillery ajoute les recommandations suivantes :

- Ajuster la grille de spécification de la zone **31208Ha** pour qu'elle reflète adéquatement la réalité sur le terrain et permette les logements au sous-sol, s'il y en a dans la zone;
- Inclure en totalité le lot no 2075695 dans la zone **31252Ha**;
- Ajuster les dispositions de la grille de spécification de la zone **31734Ha** pour qu'elles soient les mêmes que celles de la zone 31234Ha (quant aux normes d'implantation);
- Préciser la définition de l'usage « H3 – maison de chambre et pension » et préciser le nombre de chambres permises dans les bâtiments;
- Indiquer une hauteur maximale de 10 m et 2 étages dans les grilles de spécifications des zones **31005Ha**, **31252Ha** et **31734Ha**;
- S'attarder à la problématique du remblai sur les terrains lors de nouvelles constructions, ce qui permet d'élever les constructions, et se munir d'un mécanisme de contrôle à cet effet;
- Considérer l'importance des toits en pente pour le patrimoine de Sillery et favoriser ce type de constructions;
- Porter une attention particulière au pourcentage d'aire verte exigé sur les terrains et augmenter celui-ci sur l'ensemble du territoire de Sillery;
- Revoir l'application des droits acquis pour permettre la reconstruction lors de pertes totales.

**Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 31219Cc et 31220Ha et le Règlement de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif au territoire de l'ancienne Ville de Sillery, R.C.A. 3V.Q. 124.**

**Consultation publique**

Assemblée tenue le 28 novembre 2012 au centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel.

31 citoyens (nes) ont assisté à cette assemblée.

**Objet de la demande :**

Créer une nouvelle zone (31267Ha) à même la zone 31220Ha, fixer la marge avant minimale à 60 m dans la nouvelle zone créée et assujettir la nouvelle zone créée au règlement sur les PIIA. De plus, dans la zone 31219Cc, fixer la marge avant minimale à 49 m et y assouplir la gestion des droits acquis.

**Recommandation du conseil de quartier :**

À la majorité (4 pour, 2 contre), il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 31219Cc et 31220Ha et le Règlement de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif au territoire de l'ancienne Ville de Sillery, R.C.A. 3V.Q. 124.

## 5. LES COMITÉS

### 5.1. Urbanisme et plan directeur de quartier

#### PPU du Plateau centre de Sainte-Foy

Le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le Plateau centre de Sainte-Foy a été déposé le 27 septembre 2012. Ce document fort attendu affectait directement le nord-ouest de notre quartier (l'îlot Lapointe, ainsi que la zone au nord de la rue Triquet et de la rue Ménard). Divers groupes de citoyens et des centaines d'individus sont venus aux consultations publiques. Étant donné le nombre impressionnant de citoyens, la Ville a ajouté un soir de plus aux deux soirs initialement prévus. Le 17 décembre, suite aux consultations, la Ville annonçait des changements au PPU, dont certains très importants pour notre quartier. Le développement au coin de l'avenue Charles-Huot et du boulevard Laurier sera de moindre envergure que prévu. L'îlot Lapointe sera maintenant limité, au sud, à 4 étages et à 3 étages dans la partie est, soit à l'est de la rue du Général-Allard, et ce avec un angle d'éloignement de 35° (voir image du concept qui a été véhiculée par la Ville aux citoyens). La fonction commerciale sera limitée en façade du boulevard Laurier au rez-de-chaussée. La hauteur de la façade sur le boulevard Laurier

sera limitée à celle de l'immeuble voisin (2535, boulevard Laurier). Les sorties et entrées de stationnements seront en priorité sur ce même boulevard Laurier.

Les citoyens sont toujours inquiets sur ce dernier point étant donné que ceux-ci demandaient des entrées et sorties seulement sur le boulevard Laurier et aucune entrée et sortie sur les rues secondaires perpendiculaires à celui-ci. Les problèmes de circulation que les citoyens subissent présentement seront accentués si l'on permet l'ouverture des stationnements autrement que sur le boulevard Laurier. Le CQS va suivre ce point avec attention, car l'impact sera majeur pour tout le quartier. Un autre point à surveiller est celui du développement de l'îlot Lapointe qui devra se faire en respect avec les citoyens. Il faudra s'assurer que les propriétaires de maisons résidentielles ne soient pas pris en otage par les promoteurs. Des règlements de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec sont attendus en 2013 pour bien encadrer ce dernier point.

Illustration 1, Vue d'ensemble de la volumétrie de l'îlot Lapointe.



Source : Ville de Québec, 2012.

### **Plan directeur de quartier**

Le plan directeur pour le quartier de Sillery a été lentement élaboré à partir de 2007. Il a été soumis à la consultation publique en 2010 et, finalement, adopté le 6 juillet 2011 par le conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Le mécanisme de suivi promis par la Ville de Québec pour assurer la réalisation des actions proposées a pris la forme de la nomination d'un responsable du suivi de la mise en œuvre des plans directeurs des sept conseils de quartiers de l'Arrondissement. Nous avons reçu, à la table du conseil de quartier, lors de la réunion du 13 novembre 2012, M. Jean-Claude Lalonde, conseiller en gestion administrative, qui a déposé une copie du plan directeur enrichie d'une inscription de commentaires précisant l'état d'avancement des réalisations répertoriées en date de juin 2012. À cette

occasion, le plan d'action 2012-2013 du CQS, qui met de l'avant les objectifs privilégiés par le conseil de quartier pour l'année 2012-2013, a été remis au responsable. Les orientations 3 (la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery), 10 (la circulation dans le secteur Saint-Yves), 11 (le parc du Buisson) et 12 (la colonne Morris sur l'avenue Maguire) avaient été retenues. Un échange d'information sur le bilan proposé et l'état réel des dossiers prioritaires a suivi. Il a été convenu que l'Arrondissement assurerait une revue de l'avancement du plan directeur pour le quartier en mai 2013.

## 5.2. Circulation et déplacements

Ce comité est l'interface entre les citoyens et le conseil de quartier pour les questions concernant l'ensemble des modes de déplacement (vitesse, circulation, stationnement, temps d'attente, etc.). Il doit notamment procéder à une analyse de la situation et faire des recommandations au conseil. Le conseil et le comité de circulation modulent leurs actions par des résolutions appuyant les revendications des citoyens et visant à renseigner les autorités concernées sur les problèmes du quartier. À cet effet, les administrateurs participent aux différentes réunions organisées par l'Arrondissement, par la Ville ou par d'autres organismes (ex. : en 2012, participation à une réunion du groupe Giram et à des réunions pour le plan de mobilité durable).

En 2012, les administrateurs ont pris connaissance des préoccupations, des problèmes et des projets apportés par les citoyens, et surtout des dangers et difficultés engendrés par la circulation de transit dans le secteur Saint-Yves. Ces derniers ont fait le suivi de ce dossier et constaté les efforts de la Ville pour apporter une solution viable aux problèmes de déplacement dans le secteur Saint-Yves. Cependant, les administrateurs ont pu observer que, malgré les mesures d'atténuation mises en place, la circulation est toujours aussi grande et que le problème de transit persiste sur plusieurs rues. De plus, la correspondance et les interventions des citoyens montrent que le problème de circulation de transit est récurrent et augmente en intensité dans le district.

Les administrateurs ont aussi pris connaissance des projets « Mon école à pied à vélo » en cours de réalisation dans le quartier (écoles Saint-Yves et Saint-Louis-de-France).

Les administrateurs appuient les efforts de la Ville pour l'ouverture éventuelle de la côte Gilmour en hiver. Le conseil suit avec attention les démarches qui sont entreprises à la suite de l'étude de faisabilité commandée par la Ville. L'ouverture de la côte Gilmour (toute l'année) est essentielle à la gestion efficace de la circulation dans le quartier de Sillery.

Le quartier Saint-Yves restera une des priorités du conseil de quartier en 2013.

### **5.3. Parcs et Loisirs**

La création de ce comité fait suite aux préoccupations des citoyens et des membres du conseil de quartier quant à la conservation des parcs, leur entretien et le maintien des équipements sportifs. Au cours de l'année, le comité des parcs a transmis aux élus la ferme volonté des citoyens du quartier de maintenir leur qualité de vie en conservant et en améliorant les parcs et les espaces verts de leur quartier.

Le comité a attiré l'attention des décideurs sur le souhait des citoyens de conserver la vocation actuelle des parcs du Buisson et Saint-Michel et d'en améliorer les équipements. Le comité espère qu'une décision fort attendue concernant l'avenir du chalet de service du parc du Buisson sera prise sous peu. Enfin, le comité constate avec plaisir qu'à sa demande, l'aménagement paysager du parc Roméo-Vachon a été bonifié. Il se réjouit aussi du soutien de la Ville au projet de revitalisation de l'aire de jeux du parc-école St-Yves pilotée par l'école et de l'annonce du réaménagement du parc Saint-Charles-Garnier qui était demandé par le comité depuis déjà quelques années.

Enfin, à la demande des citoyens et des citoyennes, le comité a réitéré de façon répétée au cours de l'année sa demande adressée aux élus en septembre 2009. Il s'agit d'obtenir un accès aux services de la bibliothèque Charles-H.-Blais en après-midi dès 13 h. L'Administration est encore en attente du Plan directeur des bibliothèques annoncé pour l'année dernière. Souhaitons que cette longue attente méritera aux citoyens et aux citoyennes non seulement une ouverture de leur bibliothèque de 13 h à 21 h, mais aussi une amélioration de l'organisation générale du réseau de nos bibliothèques au cours de l'année qui vient.

### **5.4. Histoire et patrimoine**

Ce comité fut créé en 2009 avec comme objectif la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique et paysager du quartier de Sillery. Nous partageons notre attachement à l'histoire et au patrimoine avec la Société d'histoire de Sillery et la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery.

#### **Arrondissement historique de Sillery**

L'Arrondissement historique qui est situé sur notre territoire est de toute évidence au cœur de nos préoccupations. Le conseil de quartier appuie les démarches de la coalition qui défend l'Arrondissement historique de Sillery. L'année 2012 débute dans l'attente de la suite qui sera donnée à l'application du cadre de gestion du ministère. À l'été 2012, une forte mobilisation se manifeste et anime le territoire de Sillery.

Une lettre a été envoyée à la ministre Saint-Pierre concernant le lotissement des terrains de Jésus-Marie. Le promoteur Marc Simard et l'architecte Pierre Martin présente leur projet Sous-les-bois aux membres du conseil de quartier. Un échange de correspondance s'en suivra.

Une lettre de félicitations est adressée au nouveau ministre Maka Kotto dans laquelle les citoyens et les citoyennes font part des inquiétudes entretenues à propos de la conservation de l'Arrondissement historique.

### **Parc des Grands-Domains de Sillery**

La notion de tourisme culturel est mise de l'avant pour appuyer le développement du parc des Grands-Domains. Celui-ci est présenté comme un prolongement du circuit patrimonial touristique du Vieux-Québec susceptible d'enrichir l'offre touristique par l'ajout du territoire de l'Arrondissement historique de Sillery au parcours proposé aux visiteurs de la capitale. Le conseil de quartier reçoit à nouveau les représentants de la coalition qui présente leur projet du parc des Grands-Domains.

### **Caractérisation du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial, historique et naturel**

Le conseil garde en suivi cette demande pour laquelle un groupe de travail a été mis sur pied. Le 14 février 2012, il est décidé qu'une demande soit faite auprès de l'Arrondissement pour obtenir un gel de toute construction de bâtiment sur le territoire visé par l'étude qui couvrira le bâti, les limites de l'Arrondissement historique, les unités de paysage, les percées visuelles, les arbres remarquables et d'autres éléments permettant de caractériser la morphologie du chemin, et cela, le temps que durera ladite étude. On rappelle que l'étude de la firme Patri-Arch portant sur la Grande Allée sera ainsi complétée par l'étude de l'axe du chemin Saint-Louis jusqu'à Cap-Rouge. L'étude patrimoniale du chemin Saint-Louis est poursuivie par le Service de l'aménagement du territoire. Un mandat d'analyse urbaine et de caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis est confié à la Société d'architectes et d'urbanistes Bélanger Beauchemin Morency.

### **Devoir de mémoire**

Le devoir de mémoire et de commémoration n'est pas toujours fait. Une action sera entreprise pour relancer la demande faite au service de commémoration de la Ville il y a quelques années, qui visait à rappeler le souvenir de citoyens et de citoyennes remarquables ayant habité le territoire. Une demande portant sur le dossier du politicologue Léon Dion est adressée à la Ville par un citoyen du parc Falaise, avec l'appui du CQS et en collaboration avec la Société d'histoire de Sillery.

### **Les Intouchables**

Le dossier des Intouchables, ou des éléments d'intérêt, est le résultat d'une réflexion récente (2011) des Conseils de quartier adjacents à celui de Sillery. Sans tarder, le CQS a donc mis à exécution le recensement.

Ainsi, sous le vocable des Intouchables, les administrateurs et administratrices voulaient un outil de travail pour bien identifier tous les éléments du paysage urbain, à la fois construits ou naturels, susceptibles



d'être retenus par leurs valeurs patrimoniales, historiques, esthétiques, symboliques ou autres.

Le résultat de cet inventaire préliminaire est déjà accessible sur le site Internet du CQS. Ainsi, les éléments d'intérêt sont répertoriés selon quatre niveaux d'administration : fédéral, provincial, régional et municipal. En 2012, la recension comptait 548 entrées, dont 38 identifications nominatives. Éventuellement une carte du territoire complétera le dossier. À suivre...

## **5.5. Information et participation citoyenne**

En cours d'année, le Conseil de quartier de Sillery a participé activement aux trois groupes de travail mis sur pied par la Ville de Québec pour envisager l'avenir des conseils de quartier ainsi qu'à la journée organisée pour les membres des conseils de quartier. La perspective a toujours été claire quant à la volonté d'assurer une représentation forte et de faire entendre la voix des citoyens du quartier. Par ailleurs, le CQS a maintenu une représentation sur trois comités associés à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge : la Table de concertation sur le logement social; le comité Ensemble pour le mieux-être des Aînés et le groupe Urb'action. Enfin, le CQS a suivi l'évolution du projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme, pour l'instant placé en attente depuis l'automne.

## **5.6. Environnement et comité des arbres (Arbres Québec)**

Le comité des arbres poursuit ses démarches dans l'obtention d'une date de sortie pour l'étude de caractérisation du chemin Saint-Louis, ce rapport ayant un lien certain avec la conservation du couvert végétal bordant cette artère.

Le comité déplore un grand recul en ce qui concerne les différentes mesures de recyclage et compostage offerts aux citoyens du quartier. En effet, le projet pilote de compostage de matières résiduelles a été abandonné, à la déception de plusieurs citoyens, de même que le ramassage de sapins de Noël pour des fins de compostage. On constate que le ramassage de branches mortes est devenu plus laborieux étant donné la disparition des grands bacs bruns. Le comité souhaite faire du recyclage et compostage une des ses priorités pour la prochaine année.

Dans le cadre des fêtes du 375<sup>e</sup> anniversaire de Sillery, suite à une séance de remue-méninge, le comité a suggéré un concours de vidéoclips pour présenter le couvert végétal de notre arrondissement et pour souligner la valeur historique de Sillery.

Durant la campagne électorale provinciale, le comité a rencontré des représentants du Parti Québécois pour les sensibiliser à l'avenir de l'Arrondissement historique. Le comité les a invités à engendrer de nouvelles orientations pour une vision à long terme; à favoriser des projets qui permettent l'accès au public, qui sont en lien avec l'histoire des lieux et qui permettent d'augmenter l'offre touristique de Québec. Le comité a aussi

suggéré de former une table de concertation pour déterminer la vocation à donner à ce site.

Le comité a reçu des réponses favorables aux demandes d'appui faites auprès de plusieurs organismes tels les sociétés d'histoire, les conseils de quartiers, la Coalition pour la sauvegarde de l'Arrondissement historique de Sillery ainsi que Héritage Canada et Québec.

Le comité garde un œil ouvert sur une possible infestation de l'agrile du frêne à Québec et sur le programme de détection précoce qu'a mis en place la Ville.

Voir le programme de la Ville au :  
[www.ville.quebec.qc.ca/environnement/arbres\\_plantes\\_faune/arbres\\_agrile\\_fr\\_e.ne.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/environnement/arbres_plantes_faune/arbres_agrile_fr_e.ne.aspx)

## **5.7. Activités**

### **375<sup>e</sup> anniversaire de Sillery**

Au cours de l'année durant les célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Sillery, la population a participé avec enthousiasme aux activités proposées par le Comité organisateur de Sillery en fête, soulignant ainsi la justesse d'une programmation originale et diversifiée.

Le conseil de quartier de Sillery s'est joint à l'une de ces activités : la fête familiale sur l'avenue Maguire. Des membres du conseil tenaient alors un stand d'information sur le rôle du conseil de quartier. De plus, à l'occasion de cette fête, le conseil de quartier a accordé un mandat à Québec'ÈRE pour l'animation d'un kiosque sur le recyclage et le compostage.

## **6. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER**

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de leur mandat, les membres du conseil de quartier de Sillery ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées au début et à la fin des séances ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les informations demandées n'étaient pas connues des membres. Les membres du conseil, la conseillère municipale, la conseillère en consultations publiques, et le conseiller ensuite, ont entendu et répondu aux préoccupations du public et certaines ont fait l'objet d'une résolution et ont été adressées à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge ou à la Ville.

### **Résolutions 2012 – Conseil de quartier de Sillery**

#### **1. 14 février 2012**

##### **RÉSOLUTION 12-CA-04**

CONCERNANT l'étude de caractérisation du chemin Saint-Louis, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de faire une demande auprès de l'Arrondissement afin d'obtenir un gel de toute construction de bâtiment sur le territoire visé par l'étude qui couvrira le bâti, les limites de l'arrondissement historique, les unités de paysage, les percées visuelles, les arbres remarquables et d'autres éléments permettant de caractériser la morphologie du chemin, et cela, pour le temps que durera ladite étude.

#### **2. 18 avril 2012**

##### **RÉSOLUTION 12-AS-02**

##### **CONCERNANT LA NOMINATION DES DIRIGEANTS**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Mme Christiane Trudel à la présidence, Mme Julie Lacroix à la vice-présidence, M. Frédéric Paul à la trésorerie et M. Gaston St-Laurent au secrétariat.

#### **3. 8 mai 2012**

##### **RÉSOLUTION 12-CA-15**

Compte tenu :

- de l'importance que les citoyens accordent à la qualité de vie et à la préservation de leur environnement immédiat;
- de la possibilité maintenant offerte aux municipalités de soustraire certaines parties de leur territoire de l'application de toute procédure référendaire comme le permet le Projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme;

- de la politique de densification poursuivie par la Ville de Québec;
- de la mission et du mandat dévolus aux conseils de quartier,

Il est résolu que le conseil de quartier de Sillery demande à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'être informé rapidement des intentions de la Ville de Québec quant à la désignation de zones franches sur son territoire; et de prévoir un moment et un espace appropriés permettant aux citoyens de se faire entendre et de faire valoir leur point de vue sur la question.

#### **RÉSOLUTION 12-CA-16**

Concernant les postes disponibles pour la cooptation, sur UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de coopter Mme Plourde et M. Trépanier au sein du conseil de quartier.

#### **4. 12 juin 2012**

#### **RÉSOLUTION 12-CA-19**

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme, relativement à la nouvelle zone 31267Mb, « R.C.A.3V.Q. 105 » en ajoutant un contingentement de l'usage C20 « Restaurant » équivalent au nombre de restaurants existants.

#### **RÉSOLUTION 12-CA-23**

Concernant l'installation d'un kiosque sur le compostage à la fête de quartier, sur UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser un montant de 500 \$ dans le budget du conseil de quartier.

#### **5. 22 octobre 2012**

#### **RÉSOLUTION 12-CA-31**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ (5 pour, 1 contre, 2 abstentions) de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 31736Ha, R.C.A. 3V.Q.112.

#### **RÉSOLUTION 12-CA-32**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement plusieurs zones dans le quartier de Sillery, R.C.A. 3V.Q.116.

Or, le conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery ajoute les recommandations suivantes :

- Ajuster la grille de spécification de la zone 31208Ha pour qu'elle reflète adéquatement la réalité sur le terrain et permette les logements au sous-sol, s'il y en a dans la zone;
- Inclure en totalité le lot no 2075695 dans la zone 31252Ha;
- Ajuster les dispositions de la grille de spécification de la zone 31734Ha pour qu'elles soient les mêmes que celles de la zone 31234Ha (quant aux normes d'implantation);
- Préciser la définition de l'usage « H3 – maison de chambre et pension » et préciser le nombre de chambres permises dans les bâtiments;
- Indiquer une hauteur maximale de 10 m et 2 étages dans les grilles de spécifications des zones 31005Ha, 31252Ha et 31734Ha;
- S'attarder à la problématique du remblai sur les terrains lors de nouvelles constructions, ce qui permet d'élever les constructions, et se munir d'un mécanisme de contrôle à cet effet;
- Considérer l'importance des toits en pente pour le patrimoine de Sillery et favoriser ce type de constructions;
- Porter une attention particulière au pourcentage d'aire verte exigé sur les terrains et augmenter celui-ci sur l'ensemble du territoire de Sillery;
- Revoir l'application des droits acquis pour permettre la reconstruction lors de pertes totales.

## **6. 28 novembre 2012**

### **RÉSOLUTION 12-CA-36**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ (4 pour, 2 contre) de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 31219Cc et 31220Ha et le Règlement de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif au territoire de l'ancienne Ville de Sillery, R.C.A. 3V.Q. 124.

## **AUTRES PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES**

### **Générales**

- Une citoyenne résidant au coin de William/Bergerville se plaint du bruit venant du garage voisin. L'arrondissement lui répond que le garage répond aux normes de la Ville.
- Un citoyen de la rue du Foulon est mécontent de la lenteur de la Ville à autoriser la rénovation de sa toiture abimée par les grands vents et il doit en assumer les frais encourus.

- La coordonnatrice de Solidarité famille et Sécurité routière dans Sillery mentionne que des mesures furent adoptées, mais qu'il reste encore des améliorations à apporter. Une copie de sa présentation fut demandée.
- Des citoyens des rues du Bois-Joli et Brulart ont déploré le manque de communication de la Ville concernant le début des travaux de réfection des rues.
- Plusieurs membres du CQS participent à une rencontre concernant la requalification du secteur Belvédère/René-Lévesque.
- Création d'une association de marchands sur l'avenue Maguire, laquelle forme désormais la Société de développement commercial (SDC) Maguire.
- Une lettre de citoyens mécontents au sujet de la construction sur la rue Louis-H.-Lafontaine est transmise au CQS.
- Les citoyens s'inquiètent des nouvelles constructions du quartier; les dimensions et l'architecture ne sont pas toujours en harmonie avec le voisinage et le bâti de Sillery.
- Les citoyens avoisinants d'un projet de rénovation ou de construction ne sont pas informés du projet à venir et sont souvent placés devant un fait accompli. La vulgarisation des avis sur les modifications de zonage et de dérogations n'est pas adéquate.

## **7. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS**

Le conseil de quartier de Sillery est fier du déroulement des séances tenues au cours de l'année 2012 et de la participation des citoyens et citoyennes.

Au 31 décembre 2012, le conseil de quartier dispose d'un actif de 163 \$.

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2012**



**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY**

**BILAN**

**AU 31 DÉCEMBRE 2012**

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
	<u>          </u>	<u>          </u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<u>633</u>	<u>1113</u>
	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs	<u>469</u>	<u>          </u>
	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Actif net</b>		
<b>Actif net</b>		
Non affecté	<u>164</u>	<u>1113</u>
	<u>          </u>	<u>          </u>
	<u>633</u>	<u>1113</u>
	<u>          </u>	<u>          </u>

**Au nom du conseil de quartier de Sillery :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

### ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Produits</b>		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	0	1500
Promotion fête de quartier	0	800
Subvention Fête de quartier	500	1600
Subvention – Député Jean-Talon		500
	<u>500</u>	<u>4400</u>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	1051	1187
Projets	469	2971
	<u>1520</u>	<u>4158</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(1020)</b>	242
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<b>1113</b>	871
<b>Redressement</b>	<b>70</b>	
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<b><u>163</u></b>	<b><u>1113</u></b>